



Plan d'action en environnement 2021-2023

Ville de
Saint-Sauveur



Le plan d'action en environnement de la Ville de Saint-Sauveur a été réalisé par l'Arpent en collaboration avec l'Institut des territoires, 2019-2020

Chargée de projet

Charlotte Montfils-Ratelle, urbaniste (Arpent)

Équipe de projet

André Goulet, Isabelle Marcoux et Nicolas Bergeron (IDT)

Claudiel Taillon-Boulianne et Samuel Descôteaux Fréchette, urbaniste (Arpent), Caroline Dufour (Ville de Saint-Sauveur)

Les cartes ont été produites par l'IDT (géomatique) et l'Arpent (conception graphique).

Crédits photo : Arpent 2019, sauf lorsqu'indiqué

Photo de couverture par Claude Legault, s.d.

Table des matières

Mot du maire	04
Mot de la présidente de la commission de l'environnement	05
Introduction	06
Les neuf objectifs du plan	08
Objectif 1 : Adopter une vision durable de la mobilité	10
Tableau des actions	14
Objectif 2 Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels	15
Tableau des actions	21
Objectif 3 Assurer la préservation de la ressource en eau	23
Tableau des actions	27
Objectif 4 Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain	29
Tableau des actions	32
Objectif 5 Assurer une intégration optimale des projets immobiliers sur le territoire	33
Tableau des actions	35
Objectif 6 Améliorer la durabilité et la résilience des aménagements paysagers	36
Tableau des actions	38
Objectif 7 Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables	39
Tableau des actions	41
Objectif 8 Améliorer la gestion du bruit urbain et de la pollution lumineuse	43
Tableau des actions	46
Objectif 9 Favoriser la participation citoyenne dans la mise en oeuvre du plan d'action en environnement	47
Tableau des actions	49
Conclusion	50
Bibliographie	51

Mot du maire

La Ville de Saint-Sauveur est extrêmement heureuse de vous présenter ce Plan d'action en environnement 2021-2023. Ce document est le fruit d'un travail rigoureux de concertation et de consultation visant à répondre aux attentes des Sauverois et des Sauverois en matière d'environnement et de lutte aux changements climatiques.

Depuis de nombreuses années déjà, la Ville de Saint-Sauveur exerce son leadership et s'est engagée sur la voie de l'environnement par la concrétisation de plusieurs initiatives, notamment le bannissement des sacs à usage unique, la mise en place de boîtes à sacs réutilisables dans des endroits stratégiques de la ville et la mise en service de bornes de recharge à usage sans frais pour les électromobilistes. Ce plan d'action se veut donc être une continuité des actions de la Ville quant à son virage vert.

Les activités contenues dans ce plan vous paraîtront peut-être ambitieuses, mais sachez qu'elles regroupent les principaux enjeux identifiés par les citoyens et priorisés par la Ville : mobilité et réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la forêt et de la ressource en eau, accessibilité aux milieux naturels, réduction des îlots de chaleur, biodiversité, aménagement du territoire, écoresponsabilité, pollution sonore et lumineuse.

La mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023 constitue une opportunité pour la Ville de développer une nouvelle approche visant à favoriser l'implication des citoyens à la vie démocratique et à renforcer leur sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard de notre collectivité. Il est aussi un gage de notre engagement et de notre vision résolument tournée VERT l'avenir.

Enfin, je voudrais souligner la grande vision et les initiatives constantes de tous les élus du Conseil municipal, ainsi que le professionnalisme de Mme Caroline Dufour, directrice du service de l'environnement.

Jacques Gariépy
Maire de Saint-Sauveur



Mot de la présidente de la commission de l'environnement

Les gens ont la fausse perception qu'une seule personne ne peut faire la différence alors que le changement commence très précisément par l'individu. Au cours des dernières années le conseil municipal a mis en place des infrastructures et des règlements afin de guider ses résidents vers des habitudes de vie et de consommation plus écoresponsables. L'érosion, la protection de l'eau potable, la préservation des couverts forestiers, l'eutrophisation des cours d'eau, le bannissement d'items à usage unique, la promotion des déplacements actifs, la densité urbaine, sont quelques exemples des préoccupations qui ont fait le sujet de nos tables de discussions.

Les défis municipaux sont de plus en plus importants, les phénomènes écologiques sans précédent que nous observons sont les symptômes d'une société qui n'a pas su respecter son environnement. Aujourd'hui des choix s'imposent et la Ville de Saint-Sauveur souhaite prendre action. Comment maintenir un équilibre entre l'évolution technologique, le développement immobilier et la nature qui nous est si chère? Voici le défi que nous souhaitons relever. Ce plan d'action en environnement est une planification stratégique des orientations et des actions que la Ville compte mettre en place au cours des trois prochaines années pour améliorer, protéger et pérenniser la qualité de vie environnementale des Sauverois. Il s'agit ici d'une démarche réaliste et réalisable dans laquelle chaque partie prenante doit s'investir pleinement afin d'en faire une réussite.

Caroline Vinet
Conseillère municipale
Ville de Saint-Sauveur



Introduction

Les actions en environnement menées par la Ville de Saint-Sauveur depuis les vingt dernières années se sont essentiellement inscrites dans une logique de protection des ressources naturelles. Or, la seule vision de conservation de l'environnement ne suffit plus à assurer la résilience des collectivités et des écosystèmes dans un contexte de crise climatique. Ainsi, face à l'impératif d'adaptation des pratiques municipales, la Ville de Saint-Sauveur a entrepris d'élaborer son premier plan d'action en environnement.

Ce document de planification vise à offrir un cadre d'intervention stratégique capable d'orienter les futures actions de la Ville en matière d'environnement. Il servira à mieux planifier les interventions et projets déployés sur son territoire afin qu'ils s'inscrivent dans une vision de développement cohérente et concertée sur une période de trois ans. En se focalisant sur la dimension environnementale, cet outil entend répondre aux impacts de l'urbanisation sur les milieux naturels, ainsi qu'aux nouvelles réalités associées aux changements globaux, dont la variabilité des épisodes climatiques.

Le plan d'action en environnement constitue par ailleurs un outil de choix pour contribuer à la résilience économique de Saint-Sauveur, et ce, spécialement dans un contexte de crise sanitaire prolongée. Le plan d'action est largement fondé sur la valorisation et la pérennisation du principal moteur économique local : la richesse des milieux naturels et des paysages, et l'accès privilégié à la nature. Au-delà du créneau récréotouristique, le plan d'action entend surtout répondre aux aspirations des résident(e)s permanent(e)s de Saint-Sauveur. Une attention particulière a été portée à l'amélioration de la qualité de vie à l'intérieur du périmètre urbain ainsi qu'à la consolidation des infrastructures publiques.

Le processus d'élaboration du plan d'action en environnement

La démarche d'élaboration du plan d'action en environnement s'est échelonnée sur plus d'une année (2019-2020). Le processus s'est décliné en trois grandes étapes : 1) l'identification et la priorisation des enjeux environnementaux rencontrés sur le territoire de Saint-Sauveur; 2) la formulation de grands objectifs et; 3) l'élaboration d'actions pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

Le processus d'élaboration fut éminemment collaboratif, en mettant à contribution les différents services de la Ville, la commission de l'environnement, le conseil municipal, la population et divers partenaires aux échelles locales et régionales, afin de façonner un plan d'action adapté aux particularités du territoire saurois.

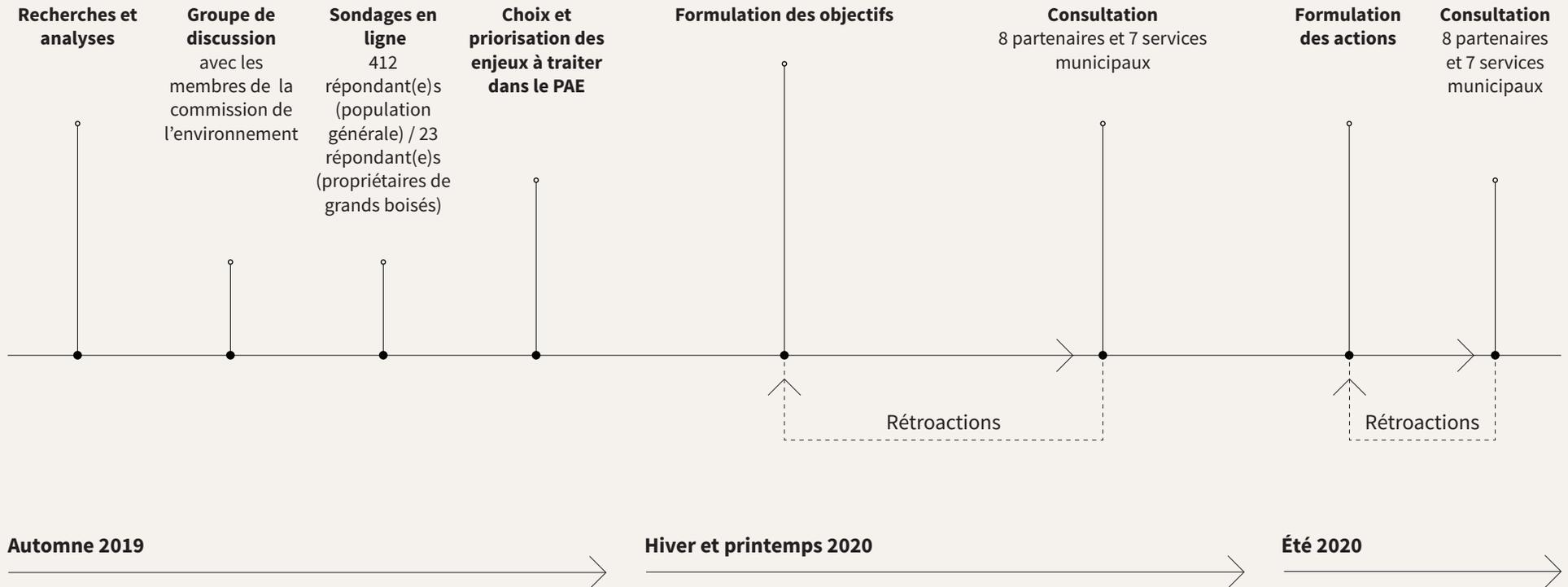
Les partenaires consultés :

- CRE Laurentides
- Abrinord
- Éco-corridors laurentiens
- MRC des Pays-d'en-Haut
- SOPAIR
- Plein air Saint-Sauveur (PASS)
- Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
- Le tournant vert - société d'horticulture de Saint-Sauveur

Le schéma de la page suivante illustre le processus d'élaboration du plan d'action en environnement.

Enjeux environnementaux

L'étape 1 fut amorcée par la réalisation d'un portrait de l'environnement à Saint-Sauveur, conçu à partir d'une recherche documentaire, d'une série d'analyses géomatiques et d'une consultation regroupant les membres de la commission de l'environnement et les directions de certains services municipaux. Le public a ensuite été invité à prendre part à l'exercice de priorisation des enjeux ayant émergé du portrait, dans le cadre d'un sondage à la population générale et d'un questionnaire ciblé destiné aux propriétaires de boisés privés de quatre hectares et plus¹.



¹ Les faits saillants des deux sondages sont exposés plus loin dans le document.

Objectifs

La formulation des objectifs à l'étape 2 fut l'occasion de consulter les partenaires locaux et régionaux en environnement. Face aux impératifs de distanciation sociale, les ateliers participatifs initialement prévus en présentiel ont été transposés en ligne, par l'entremise de la plateforme consultative Engagement HQ. Le choix des neuf objectifs finaux est le fruit de nombreuses rétroactions impliquant les services de la Ville et les partenaires locaux et régionaux.

Actions

La troisième étape du processus consistait en l'élaboration des actions associées à chaque objectif. Le choix final des actions résulte également de nombreuses rétroactions impliquant les services de la Ville, les partenaires, ainsi que les membres du conseil municipal.

Les neuf objectifs du plan d'action

1. Adopter une vision durable de la mobilité

2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

3. Assurer la préservation de la ressource en eau

4. Réduire les îlots de chaleur à l'intérieur du périmètre urbain

5. Assurer l'intégration optimale des projets immobiliers sur le territoire

6. Améliorer la durabilité et la résilience des aménagements paysagers

7. Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

8. Améliorer la gestion du bruit urbain et de la pollution lumineuse

9. Favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre du plan d'action en environnement

Le tableau des actions

Comment interpréter le tableau des actions?

Chaque objectif du plan d'action est présenté à travers une brève mise en contexte qui expose les résultats de la phase de recherches et d'analyses réalisée en début de parcours. Les actions qui découlent d'un objectif sont ensuite déclinées sous forme de tableau. Chaque action est accompagnée d'un indicateur de suivi et d'une cible quantifiée qui permettra d'en guider et d'en évaluer la mise en oeuvre.

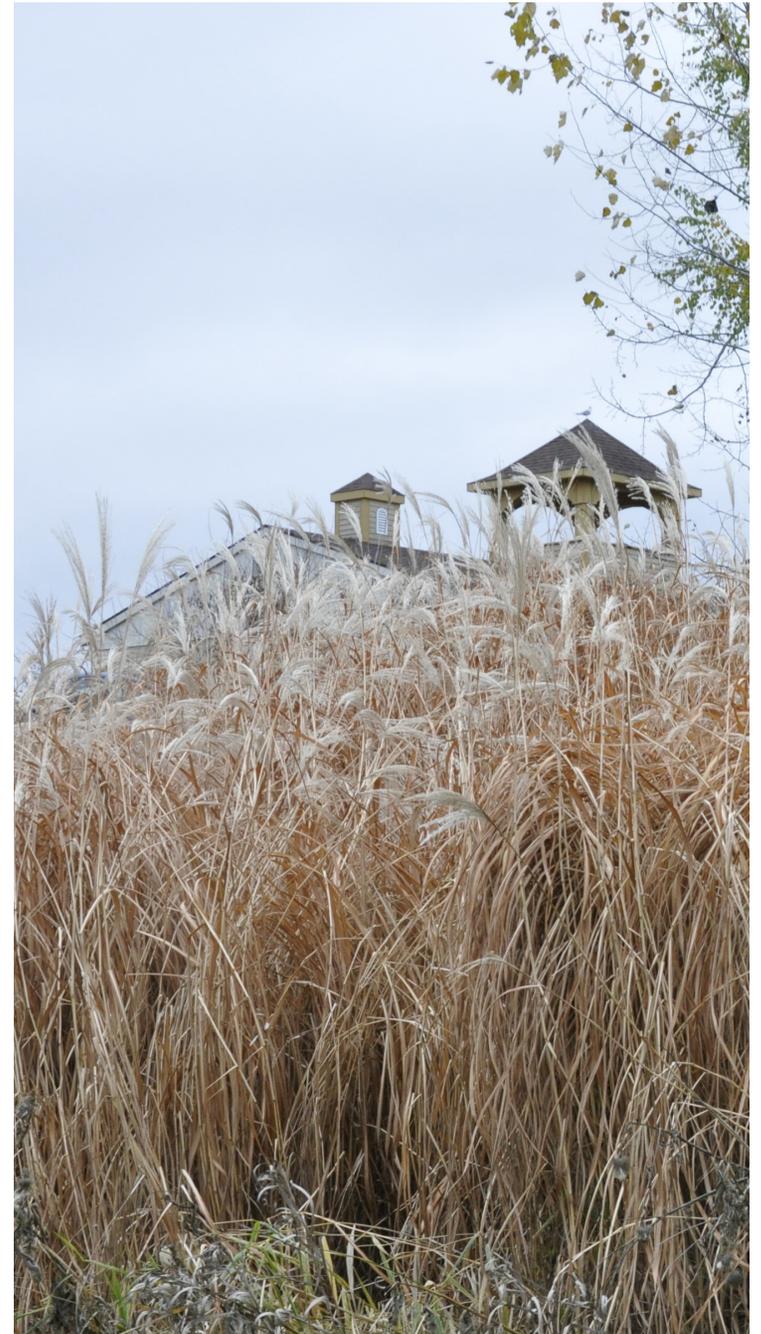
Contenu du tableau

Échéancier : l'année de mise en oeuvre de l'action

Capitaux collectifs : la notion de « capitaux collectifs » est utilisée pour illustrer les impacts collatéraux positifs d'une action sur diverses sphères de la collectivité. Il existe sept types de capitaux collectifs : financier, bâti, social, humain, culturel, environnemental et politique (Jacobs, 2007).

Indicateur de suivi : un élément mesurable qui guide la mise en oeuvre d'une action

Cible : un élément de référence lié à l'indicateur de suivi, qui permet d'évaluer la mise en oeuvre d'une action





Objectif 1. Adopter une vision durable de la mobilité

Objectif 1. Adopter une vision durable de la mobilité

La mobilité des individus à Saint-Sauveur repose largement sur l'utilisation de la voiture, dont la part modale s'établissait à 89,6 % au dernier recensement (Statistique Canada, 2016). En tant que ville de villégiature, la dépendance des Sauverois(e)s à la voiture résulte notamment de l'étalement des zones résidentielles de faible densité à l'extérieur du périmètre urbain. Dans un contexte d'augmentation de la population, ce rapport privilégié à la voiture se manifeste par une congestion routière accrue dans le centre-ville, où se retrouvent commerces et services, institutions et zones d'emploi. Cette dépendance constitue un enjeu de première importance, auquel se rattache un ensemble de problématiques environnementales (pollution atmosphérique), sociales (isolement et exclusion des personnes non motorisées) et de santé publique (stress, maladies cardio-vasculaires).

En 2009, le secteur des transports était à lui seul responsable de 93,3 % des émissions de gaz à effet de serre à Saint-Sauveur (Enviro-accès, 2010). Ainsi, la Ville souhaite dans un premier temps limiter les impacts négatifs de l'utilisation extensive de la voiture en se tournant vers l'électromobilité des personnes.

De plus, face à un vieillissement démographique marqué², la réflexion sur la mobilité doit prévoir que tous(tes) les citoyen(ne)s de Saint-Sauveur puissent satisfaire leurs principaux besoins en déplacement de façon adéquate et sécuritaire. Dans cette visée, la Ville souhaite également mettre en place les conditions favorables au développement des transports actifs et collectifs sur son territoire, et par le fait même aborder de front l'enjeu de la congestion routière. Pour ce faire, la Ville prend appui sur la convivialité et la saine mixité de son centre-ville pour accueillir le déploiement d'infrastructures piétonnes et cyclables.

² Parmi les municipalités de 5 000 habitant(e)s et plus du Québec, l'âge moyen le plus élevé est observé à Saint-Sauveur (52,1 ans) (ISQ, 2017).

Crédit photo : Claude Legault, s.d. (page précédente)

Définitions utiles

Électromobilité : L'électromobilité ou «mobilité électrique» désigne tout type de transport qui nécessite l'énergie électrique pour se déplacer (voiture électrique, autobus électrique, vélo électrique, etc.) (Office québécois de la langue française, 2018).

Mobilité durable : La mobilité durable s'inscrit dans l'élaboration d'une politique qui porte sur les déplacements et qui applique les principes de développement durable aux transports (Vivre en ville, s.d.).

Mobilité active : La mobilité active ou le «transport actif» désigne tout type de déplacement effectué par le seul effort physique et ne nécessitant pas l'apport d'équipement motorisé (marche, vélo, trottinette, etc.) (Forum Vies mobiles, 2015).

Faits saillants de l'enquête origine-destination réalisée par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2020)

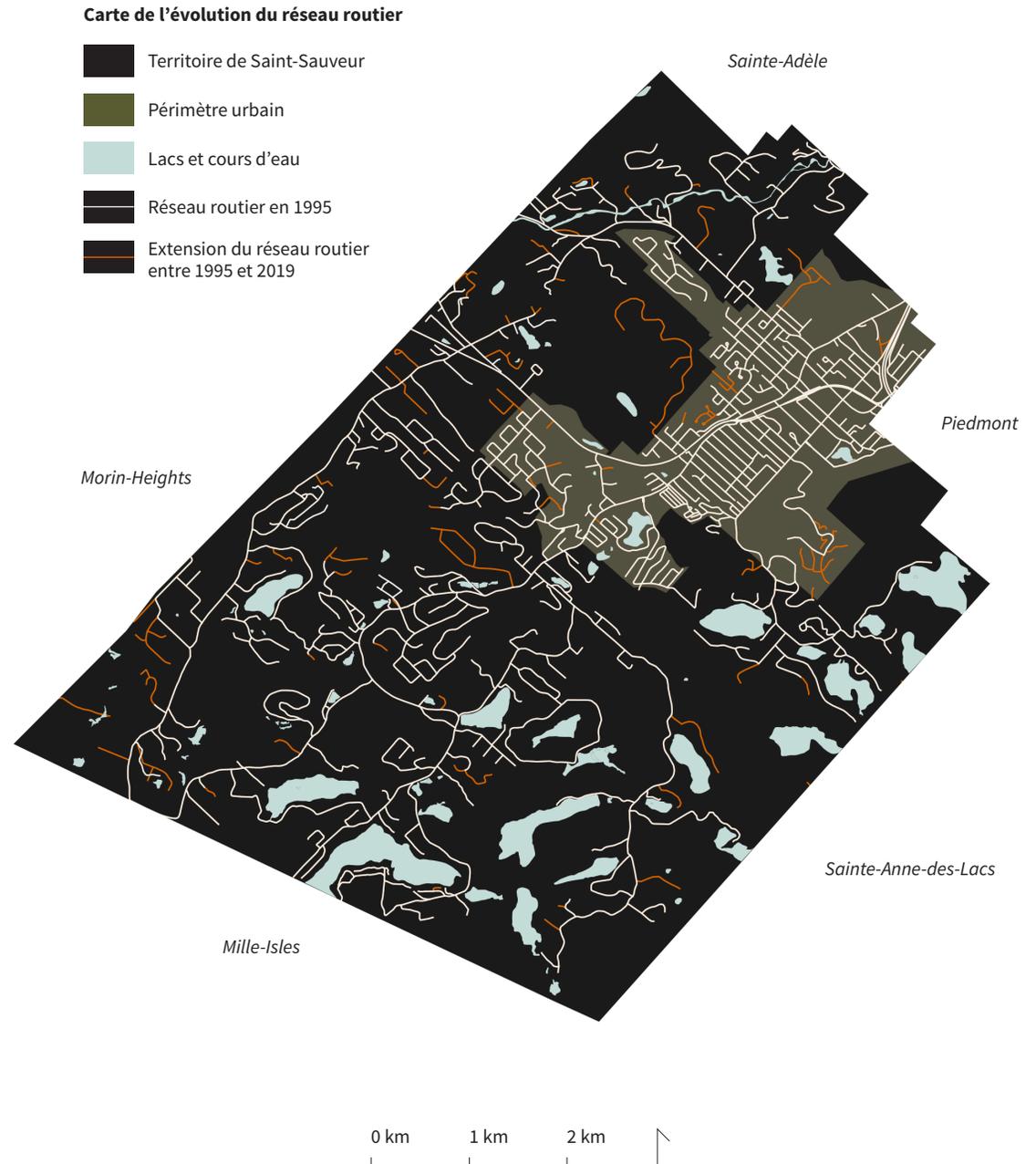
- » Déplacements cyclables | 44 % des 66 participant(e)s de Saint-Sauveur sont des cyclistes, dont 10 % sont des cyclistes utilitaires, soit le plus faible taux de cyclistes utilitaires parmi les villes centres de la région.
- » Déplacements cyclables | Parmi les cyclistes, 66 % ont répondu que le manque de voies sécuritaires où rouler représentait un irritant. De plus, 28 % d'entre eux considèrent que les pentes et les distances trop longues à parcourir sont des irritants.
- » Déplacements piétons | 97 % des 66 participant(e)s affirment avoir recours à la marche. Parmi ceux-ci, 67 % se considèrent comme des piéton(ne)s utilitaires, dont 43 % adoptent la marche comme moyen de transport fréquent (quelques fois par semaine ou plus).

Objectif 1. Adopter une vision durable de la mobilité

L'étalement du réseau routier

Entre 1995 et 2019, le nombre de kilomètres de route a augmenté d'environ 10 %, passant de 202,9 km en 1995 à 224,1 km en 2019. Le réseau routier local a poursuivi une expansion continue au fil des ans, avec un déploiement observable surtout dans des secteurs isolés, éloignés du centre-ville. À cet effet, les tracés apparus au cours des 25 dernières années contribuent à la complexité et à l'enclavement du réseau routier. Dès lors, le développement en milieu forestier, bien qu'attractif, renforce la place de la voiture comme seule alternative de transport réaliste.

La carte de l'évolution du réseau routier a été réalisée pour les années 1995 et 2019. Le réseau de 1995 a été déterminé à partir d'une classification des images spectrales (Landsat 5) et du réseau linéaire de 2000 du MTQ, avec correction par photo-interprétation d'orthophotos, de façon à correspondre à l'année 1995. Le réseau de 2019 a été déterminé à partir d'une classification des images spectrales (Landsat 5) et du réseau linéaire de 2018 du MTQ, avec correction par photo-interprétation de l'imagerie satellite Google, de façon à correspondre à l'année 2019. Malgré quelques limites d'interprétation, les résultats globaux expriment bien l'évolution du réseau routier sur une échelle temporelle de 25 ans.





Objectif 1. Adopter une vision durable de la mobilité

Faits saillants des résultats du sondage à la population

- » Pour les répondant(e)s, l'amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables représente la piste d'intervention la plus pertinente pour favoriser la mobilité durable à Saint-Sauveur.
- » Le groupe d'âge des 30-49 ans est celui qui accorde proportionnellement le plus d'importance à la qualité des infrastructures cyclables à Saint-Sauveur.

- » La proportion de répondant(e)s qui accordent de l'importance aux mesures d'apaisement de la circulation tend à augmenter avec l'âge.
- » La proportion de répondant(e)s qui accordent de l'importance aux infrastructures piétonnes tend à augmenter avec l'âge.
- » La congestion routière est l'enjeu qui affecte directement le plus de répondant(e)s après la perte de qualité des paysages. Les résultats du sondage révèlent que les répondant(e)s qui résident à l'intérieur du périmètre urbain sont particulièrement affecté(e)s par la congestion routière.

Objectif 1. Adopter une vision durable de la mobilité

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 1.1 Rendre les déplacements plus conviviaux et sécuritaires					
1.1.1	Se doter d'un plan de mobilité active à l'échelle du périmètre urbain	2021	H, S, B	Part modale des transports actifs	*
1.1.2	Collaborer avec la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord, la MRC et la SOPAIR pour le développement de liens cyclables est-ouest, sur le territoire de Saint-Sauveur	2022	H, S, B	s.o.	Création d'un lien cyclable est-ouest
Objectif spécifique 1.2 Favoriser l'électromobilité					
1.2.1	Intégrer des dispositions au règlement de zonage pour habilitier l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques partout sur le territoire de Saint-Sauveur	2021	B	Nombre de bornes installées	Au moins une borne par stationnement municipal
1.2.2	Ajouter des bornes de recharge pour vélos électriques sur les terrains municipaux	2022	B	Nombre de bornes installées	Au moins deux bornes dans l'espace public
1.2.3	Réaliser un projet pilote d'utilisation d'un camion entièrement électrique au service des travaux publics	2021	E	Nombre projet pilote réalisé	1
1.2.4	Réaliser une étude de faisabilité sur l'électrification de la flotte de véhicules municipaux	2022	s.o.	Quantité d'émissions de GES évitées	*
Objectif spécifique 1.3 Favoriser le développement des transports collectifs					
1.3.1	Réaliser un projet pilote de transport collectif de type navette communautaire pour desservir les pôles d'activités municipales	2022	H, C, F	Nombre de passager(ère)s par mois	*
1.3.2	Collaborer avec le CRE Laurentides et la MRC pour le développement d'un réseau régional de stationnements incitatifs, et promouvoir le covoiturage et les transports collectifs	2021	s.o.	s.o.	Création d'un réseau régional de stationnements incitatifs

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement



Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

La richesse des milieux naturels de Saint-Sauveur s'appuie sur l'omniprésence de la forêt boréale, sur une topographie montagnaise et sur la beauté de ses paysages. En plus d'être au coeur de l'économie locale, les milieux naturels procurent de multiples bénéfices à la collectivité. En effet, un accès privilégié à la nature exerce plusieurs bienfaits sur la santé physique et mentale des individus. De plus, les milieux naturels de Saint-Sauveur accueillent une biodiversité singulière, qu'il est important de protéger pour assurer l'équilibre et la résilience de l'écosystème.

La forêt contribue également à limiter les effets des changements climatiques en absorbant une part importante du dioxyde de carbone (CO₂) émis par les activités humaines. À Saint-Sauveur, la forêt absorbe 997 kilotonnes de CO₂ par an, ce qui équivaut aux émissions de 249 250 voitures parcourant chacune 20 000 km par année (Équiterre, s.d.). Dans le même ordre d'idées, la forêt sauveroise neutralise chaque année environ 300 tonnes de pollution atmosphérique (CO, NO₂, O₃, smog, SO₂), représentant un service écologique de quelque 160 000 \$ sur une base annuelle (Institut des territoires, 2020).

En 2018³, le couvert forestier, arboricole et arbustif représentait 70 % du territoire de Saint-Sauveur (35 km²). Dans le seul périmètre urbain, cette même couverture équivalait à environ 45 % (moins de 4 km²) (Institut des territoires, 2020). Comme l'illustrent les cartes des pages suivantes, c'est le phénomène d'étalement urbain qui constitue la principale menace à l'intégrité des milieux naturels. Concrètement, le morcellement du territoire forestier pose de réels défis pour la protection de la biodiversité, de même que pour la pérennité de certaines activités récréotouristiques. Alors que la majorité des terrains boisés appartiennent à des propriétaires privés, l'absence de concertation à l'égard de la gestion et de l'entretien des espaces forestiers augmente davantage la vulnérabilité des habitats et du réseau de sentiers local⁴.

Définitions utiles

Biodiversité : la biodiversité désigne l'ensemble des espèces vivantes. Elle comprend la diversité génétique, la diversité des milieux (écosystèmes) et la diversité des espèces (BiodivCanada, s.d.).

Service écologique : les services écologiques ou «écosystémiques» regroupent les bénéfices que l'humain retire du fonctionnement des écosystèmes. On reconnaît ainsi la valeur économique, écologique et sociale attribuable à la biodiversité et ses écosystèmes (ACPF, s.d.).

³ En 2009, le couvert forestier, arboricole et arbustif représentait 72 % du territoire. Si la tendance se maintient à un rythme linéaire conservateur, nous pourrions assister à un recul de la forêt sur une superficie de 14 % du territoire d'ici 2060. Entre 2009 et 2018, la perte de couvert forestier s'est effectuée principalement au profit des surfaces gazonnées, des routes et des entrées charretières, des sols nus et des bâtiments (Institut des territoires, 2020).

⁴ 75 % des sentiers pédestres ne sont pas la propriété de la Ville et leur pérennité n'est garantie par aucune servitude réelle et perpétuelle (Ville de Saint-Sauveur, 2008).

Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

Les forêts d'intérieur de Saint-Sauveur

La carte des forêts d'intérieur de Saint-Sauveur vise à illustrer la fragmentation du couvert forestier et ses impacts potentiels sur la biodiversité. Le concept de forêt d'intérieur fait référence à la forêt située à une certaine distance de toute zone de transition, ou bordure, entre deux écosystèmes voisins (Larousse, s.d.). Aux fins de cette analyse⁵, la notion de forêt d'intérieur se rapporte à la forêt continue, située à plus de 100 mètres de tout axe routier (Institut des territoires, 2020). La forêt d'intérieur est un habitat privilégié de la faune forestière, voire indispensable à la survie de certaines espèces (Land Owner Resource Centre, 2000). L'expansion du réseau routier et des zones d'habitation en milieu forestier contribue à la dégradation de ces habitats riches.

Les forêts de Saint-Sauveur comportent 19 km² de forêts d'intérieur, par rapport à 35 km² pour l'ensemble de son couvert forestier, arboricole et arbustif. Par ailleurs, le territoire comporte 10 km² de forêts d'intérieur profondes (>200 mètres de tout axe routier) et seulement 5 kilomètres de forêts d'intérieur très profondes (>300 mètres de tout axe routier).

⁵ Les analyses ont été réalisées par l'Institut des territoires en 2020, à l'aide du logiciel i-Tree.



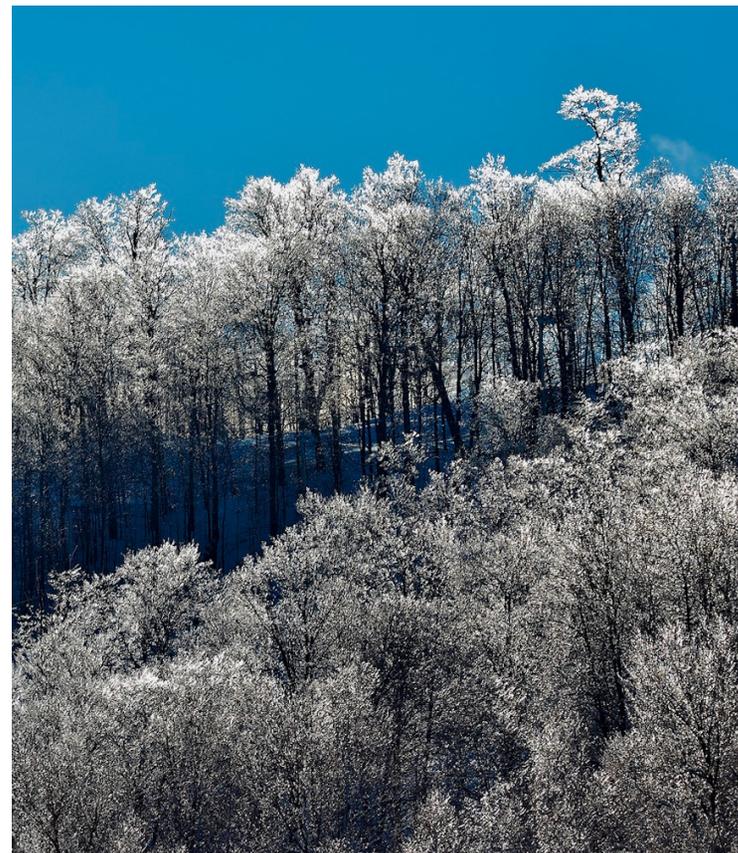


Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

Vieilles forêts

La composition d'une «vieille forêt» se caractérise généralement par une diversité d'arbres vivants, vieillissants et morts, et d'âges divers. Les vieilles forêts jouent un rôle central dans le maintien de l'écosystème, en procurant des habitats essentiels à une variété d'espèces fauniques et floristiques (Agence forestière des Bois Francs, 2007).

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve 4 km² de vieilles forêts d'intérieur et 1 km² de vieilles forêts d'intérieur très profondes.



Ces proportions de vieilles forêts ajoutent une valeur écologique significative aux forêts d'intérieur et dans certains cas, viennent renforcer l'idée de noyaux de conservation. Dans le périmètre urbain, on ne retrouve que 6 hectares de vieilles forêts d'intérieur et 0,4 hectare de vieilles forêts d'intérieur profondes.

Crédits photo : Nordy (dans Accès Laurentides), s.d. (gauche); Claude Legault, s.d. (droite)

Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

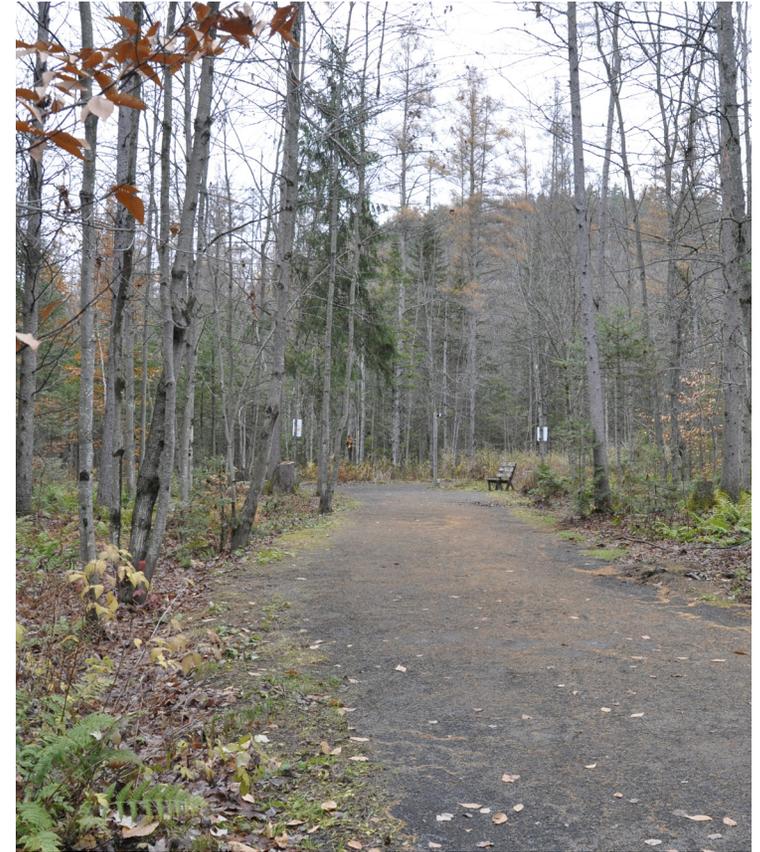
Faits saillants des résultats du sondage à la population

- » Pour les répondant(e)s, limiter le déboisement dans les nouveaux projets immobiliers représente la piste d'intervention la plus pertinente pour favoriser le développement durable du territoire à Saint-Sauveur.
- » La perte de couvert forestier figure parmi les quatre enjeux les plus préoccupants selon les répondant(e)s, après la dégradation des lacs et des cours d'eau (#1), la perte de qualité des paysages (#2) et l'appauvrissement de la biodiversité (#3).



Faits saillants des résultats du sondage aux propriétaires de boisés privés de 4 hectares et plus

- » Huit des 23 des répondant(e)s aimeraient protéger à perpétuité leur milieu naturel, avec ou sans condition.
- » Plus de 35 % des répondant(e)s pourraient être intéressé(e)s de s'entendre avec la Ville pour une contribution anticipée aux fins de parcs, terrains de jeu et espaces naturels. Près de 45 % des répondant(e)s sont favorables ou conditionnellement favorables à accueillir sur leur terrain un tronçon de sentier collectif.
- » Près de 50 % des répondant(e)s détiennent une terre dans l'objectif d'y résider et d'en protéger les paysages.
- » Près de 40 % ont pour objectif le développement immobilier alors qu'un pourcentage similaire a comme objectif la protection de la nature.
- » 18 % des répondant(e)s considèrent que leur terrain est en mauvais état ou ne connaissent pas l'état de leur milieu naturel. De ce nombre, 15 % aimeraient faire des travaux d'aménagement ou de restauration.
- » Près de 64 % considèrent que leur terrain est en bon état. Plus de 65 % des répondant(e)s ne connaissent pas les programmes gouvernementaux d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Près de 60 % d'entre eux aimeraient obtenir un plan d'aménagement forêt-faune.



Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

À la lumière de ces constats, la Ville souhaite d'une part protéger la richesse de ses milieux naturels en appuyant les démarches de conservation et d'aménagement durable de la forêt, en améliorant ses outils réglementaires et en veillant au contrôle de la propagation des espèces nuisibles.

D'autre part, la Ville entend favoriser l'accès à la nature et valoriser ses atouts naturels en misant sur la pérennisation de son réseau de sentiers en collaboration avec Plein air Saint-Sauveur (PASS).

Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 2.1 Augmenter la superficie de territoires naturels protégés					
2.1.1	Élaborer un plan de conservation des milieux naturels d'intérêt complémentaire au plan régional des milieux humides et hydriques	2023	E, C	Superficie d'aires protégées; Nombre de propriétaires engagé(e)s dans une démarche d'intendance privée	100 ha (2025); 8 propriétaires
2.1.2	Développer un outil de communication pour appuyer les propriétaires de grands boisés privés dans leurs démarches de conservation et d'aménagement des forêts	2022	S, C, E, P	Nombre de campagne de réseautage	1
Objectif spécifique 2.2 Contenir la perte de couvert forestier					
2.2.1	Actualiser les dispositions réglementaires relatives à la protection des arbres durant les travaux de construction ou d'aménagement en se basant sur la nouvelle norme BNQ 0605-100-2019	2021	E	s.o.	s.o.
2.2.2	Améliorer les dispositions réglementaires en matière d'abattage d'arbres, notamment en y utilisant un vocabulaire arboricole approprié et en y enchâssant de meilleures mesures de protection sylvicole	2021	E	s.o.	s.o.
2.2.3	Inspecter les immeubles ayant fait l'objet de l'application des dispositions réglementaires relatives à la plantation et au remplacement d'arbres	2021	E	Pourcentage d'immeubles inspectés	100 %
2.2.4	Développer la culture aménagiste chez les propriétaires forestiers en mettant en lien des propriétaires de boisé avec un conseiller forestier afin de réaliser un plan d'aménagement forêt-faune-conservation et de favoriser leur enregistrement au statut de producteur forestier	2022	S, C, E, P	Nombre d'enregistrements au statut de production forestier	12

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Objectif 2. Favoriser la conservation et la valorisation des milieux naturels

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 2.3 Améliorer l'accès aux milieux naturels					
2.3.1	Élaborer un plan directeur des sentiers en collaboration avec PASS et la SOPAIR	2021	H, S, C, B	Nombre de kilomètres de sentiers pérennisés	*
2.3.2	Mener une campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse des divers usagers des sentiers	2023	S, P	Nombre de campagne de sensibilisation	1
2.3.3	Se doter d'une politique d'acquisition de terrains pour des fins écorécréatives	2022	B	Nombre de terrains acquis	*
2.3.4	Mettre en place une mesure récréofiscale pour les propriétaires qui accueillent temporairement ou durablement un sentier sur leur propriété	2022	B, F	Nombre de participant(e)s par année	*
2.3.5	Créer un centre d'interprétation de la nature	2023	H, S, C, P	Nombre de visiteurs par année	2500
Objectif spécifique 2.4 Contrôler les espèces nuisibles					
2.4.1	Évaluer la menace que présente l'agrile du frêne et se doter d'un plan de lutte	2022	E	s.o.	*
2.4.2	Réaliser et tenir à jour un inventaire cartographique des plantes nuisibles ou envahissantes	2023	E	Nombre d'inventaire cartographique	1
2.4.3	Réaliser un projet pilote d'éradication de la renouée japonaise sur un terrain municipal	2022	E	Nombre de projet pilote	1
2.4.4	Réduire l'impact du pollen de l'herbe à poux sur la santé publique en procédant au fauchage des emprises de rue deux fois par année	2021	H	Concentration de pollen d'herbe à poux dans l'air	s.o.

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement



Objectif 3. Assurer la préservation de la ressource en eau

Objectif 3. Assurer la préservation de la ressource en eau

Le territoire de Saint-Sauveur dénombre 26 lacs au total, dont 10 ne sont pas développés et 12 ont été soumis à une étude de caractérisation (CRE Laurentides, 2013). Parmi les lacs dont les rives sont habitées, huit possèdent une association de riverain(e)s et seulement trois ont fait l'objet d'un plan directeur de lac (lacs Millette, Léonard et Becc-Scie). Le territoire de Saint-Sauveur ne dispose d'aucun accès municipal aux lacs.

Les données disponibles sur la qualité des lacs de Saint-Sauveur ne révèlent pas d'enjeux généralisés en ce qui a trait au phénomène d'eutrophisation occasionné par les activités humaines. À cet effet, la présence de cyanobactéries dans les lacs, aussi appelée algue bleu-vert, demeure généralement sous contrôle. Malgré tout, les analyses de la qualité de l'eau de certains lacs démontrent des signes clairs de détérioration (CRE Laurentides, 2013)⁶. Sachant que l'occupation des rives est en croissance, la pression exercée sur ces plans d'eau nécessite une vigilance toute particulière.

Au-delà des lacs, les risques liés à la contamination de l'eau concernent également les cours d'eau, les eaux souterraines (nappes phréatiques) et les milieux humides. Parmi les principales causes de contamination, les épisodes de surverse et l'apport en sédiments contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau (Abrinord, 2008), tout comme les rejets d'eaux usées provenant d'installations septiques désuètes et l'utilisation d'engrais (fertilisants et pesticides), qui sont à la source d'une quantité anormalement élevée de nutriments (phosphore et azote) dans l'eau⁷. Par ailleurs, l'aménagement de terrains aux abords des lacs et des cours d'eau participe à la perte du couvert végétal à l'intérieur des bandes riveraines. Agissant comme système naturel de filtration (nutriments et sédiments), comme barrière à l'érosion des rives et comme habitat riche en biodiversité, la détérioration des bandes riveraines nuit à la régulation naturelle de la qualité de l'eau.

Définitions utiles

Eutrophisation : processus naturel de vieillissement d'un plan d'eau qui se déploie sur des milliers d'années, caractérisé par la croissance d'algues et de plantes aquatiques. L'eutrophisation peut être accélérée par les apports artificiels de nutriments (phosphore, azote, etc.), lesquels provoquent des changements dans l'équilibre des écosystèmes aquatiques (CRE Laurentides, 2009).

Milieux humides : les milieux humides de Saint-Sauveur couvrent 6,7 % de la superficie du territoire (Institut des territoires, 2019). Ils sont composés d'un large spectre d'écosystèmes dont les étangs, les marais, les marécages et les tourbières (CIC & MELCC, 2016). Agissant comme régulateurs, ils sont reconnus parmi les écosystèmes les plus riches et productifs de la planète, créant un effet tampon entre les systèmes hydriques et terrestres. Les milieux humides font office de bassins de rétention naturels, diminuant de ce fait les surcharges d'égout.

⁶ Le lac Léonard est à un stade intermédiaire d'eutrophisation. Pour sa part, le lac Breton présente certains signes d'eutrophisation. Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande d'y instaurer des mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. De plus, certains lacs artificiels creusés à même le cours d'eau du Grand Ruisseau font face à un grave problème d'ensablement. C'est le cas des lacs Alouette, Saint-Sauveur et Nymark.

⁷ Lors d'épisodes de pluie, 70,8 % des analyses de la station GRA5 du cours d'eau du Grand ruisseau attestaient d'un dépassement du seuil de coliformes fécaux (Abrinord, 2018), établi à 200 UFC/ml. Au-delà de cette limite, les usages impliquant des contacts directs avec l'eau sont compromis. La moyenne a été établie à partir de 24 échantillons réalisés en temps de pluie, entre 2010 et 2018 (Abrinord, 2018).

Crédit photo : Jean-Pierre Thuin, s.d. (page précédente)

Objectif 3. Assurer la préservation de la ressource en eau

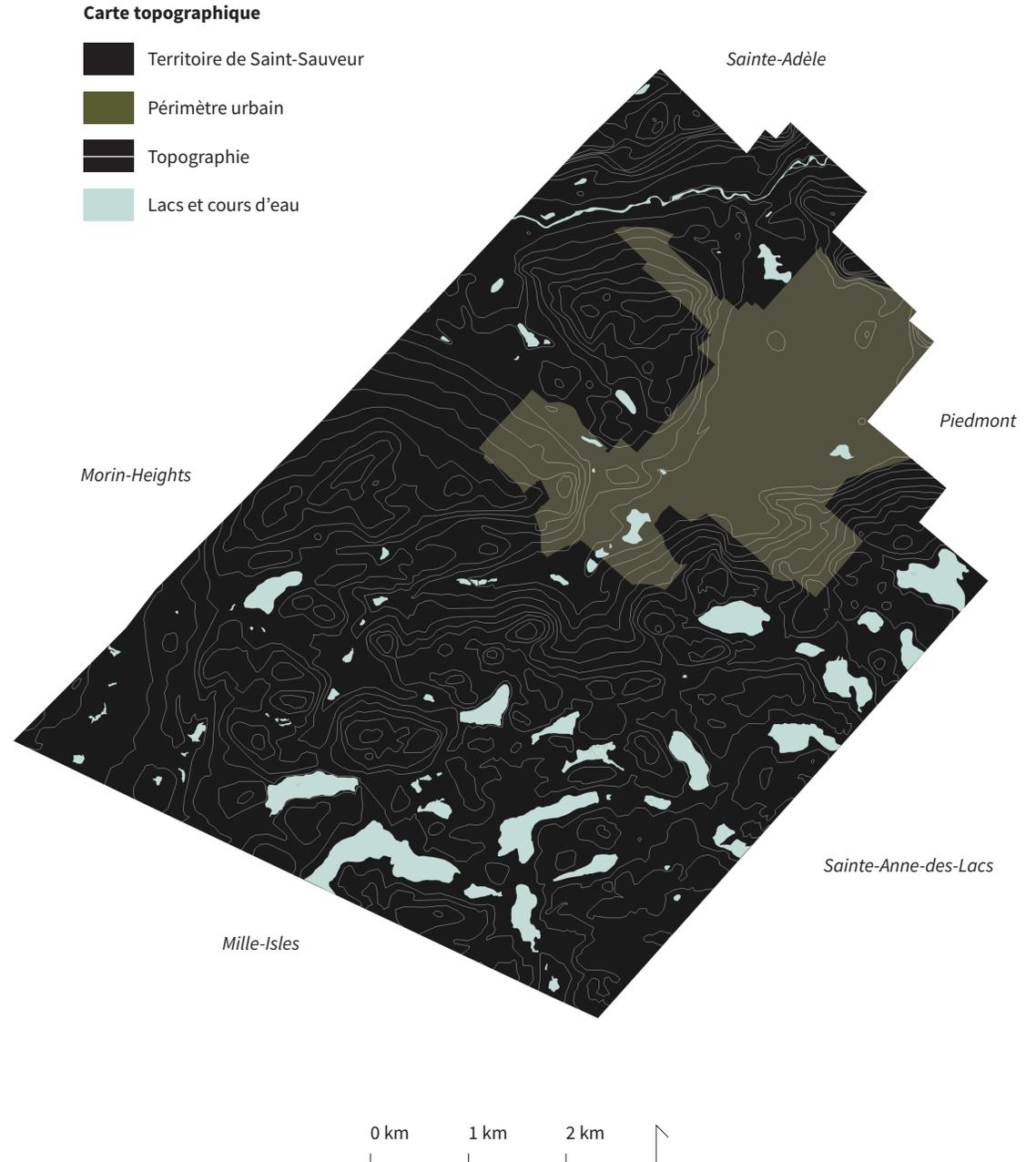
La gestion des eaux de ruissellement

En raison de surcharges, le réseau d'égout pluvial a dû subir d'importantes rénovations et un agrandissement majeur en 1999 (Équipe Laurence experts-conseils, 1999). Vingt ans plus tard, le réseau atteint à nouveau sa capacité maximale et n'est plus en mesure de capter adéquatement les volumes d'eau de ruissellement en période de crue. La saturation du réseau entraîne des refoulements d'égout dont la récurrence tend à s'accroître au fil du temps. Concrètement, cette incapacité du milieu à drainer un fort débit d'eau est à la source de préjudices sérieux, dont l'avènement d'inondations et de déversements d'eaux usées dans la rivière du Nord⁸ (Simo Management Inc., 2018).

Le secteur du centre-ville se trouve particulièrement touché par la fréquence accrue des inondations. Doté d'une nappe phréatique très haute, le centre-ville se situe dans une zone plane entourée de massifs montagneux. L'effet de cuve généré par sa localisation en creux de vallée a pour effet d'y augmenter le volume des eaux de ruissellement. Le centre-ville est aussi caractérisé par l'abondance de ses grands stationnements et autres surfaces imperméables. Paradoxalement, c'est donc le secteur de la ville qui récolte le plus d'eaux de ruissellement qui est le moins apte à les capter de façon naturelle.

Dans ce contexte particulier, l'augmentation et la variabilité des épisodes de précipitations associées à la crise climatique contribuent à accroître la vulnérabilité des milieux de vie, et particulièrement du centre-ville.

⁸ Les eaux de ruissellement (pluie, fonte des neiges) sont généralement chargées en sédiments et en contaminants, et posent donc un risque immédiat d'altération de la qualité du réseau hydrique lors d'épisodes de précipitation intenses.





Objectif 3. Assurer la préservation de la ressource en eau

Dans le cadre de son plan d'action en environnement, la Ville de Saint-Sauveur entend d'abord mettre en oeuvre un ensemble d'actions afin de maîtriser les sources de contamination des milieux humides et hydriques de son territoire. De plus, la Ville souhaite soutenir les associations de lacs dans l'élaboration d'outils de planification, assurer l'intégrité des bandes riveraines et des sources d'eau potable, ainsi qu'améliorer la gestion des eaux de ruissellement face à l'augmentation et la variabilité des épisodes de précipitation.



Faits saillants des résultats du sondage à la population

- » Pour les répondant(e)s, la perte de qualité des lacs et des cours d'eau de Saint-Sauveur représente l'enjeu environnemental le plus préoccupant.
- » Les répondant(e)s jugent par ailleurs qu'il s'agit de l'enjeu le plus important à aborder dans un contexte de crise climatique.

Crédits photo : Élissa Algora, s.d.

Objectif 3. Assurer la préservation de la ressource en eau

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 3.1 Maîtriser les sources de contamination des eaux de surface par les coliformes fécaux, les sédiments et les nutriments (azote et phosphore)					
3.1.1	Assurer un service de vidange des installations septiques	2022	E	Pourcentage d'installations vidangées par cycle de vidange	100 %
3.1.2	Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'inspection des installations septiques et des puisards	2021	E	Pourcentage des terrains dotés d'une installation septique privée inspectés; pourcentage des installations septiques désuètes remplacées	100 %; 50 %
3.1.3	Adopter un règlement relatif au programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques et scellement des puits	2021	E	Nombre de propriétaires informé(e)s du programme	100 %
3.1.4	Poursuivre, en collaboration avec Abrinord, le programme d'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'eau du Grand-Ruisseau et de la rivière à Simon	2021	E	Nombre de stations d'échantillonnage; nombre d'échantillonnages par année	*
3.1.5	Mettre à jour les outils facilitant l'application des dispositions réglementaires relatives au contrôle de l'érosion	2022	E	Nombre de documents mis à jour	s.o.
3.1.6	Encadrer par règlement l'utilisation d'engrais à pelouse	2021	E	s.o.	s.o.
Objectif spécifique 3.2 Soutenir les initiatives des associations de lacs					
3.2.1	Offrir le support technique à l'élaboration des plans directeurs de lacs ou autres outils qui permettent de cibler les problématiques et les actions à réaliser, et soutenir la mise en œuvre des actions	2021	S, E, P	Nombre de documents de planification créés et mis à jour	5 plans directeurs de lac
3.2.2	Favoriser la participation des associations de lac au programme de réseau de surveillance volontaire des lacs	2022	S, E, P	s.o.	s.o.

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Objectif 3. Assurer la préservation de la ressource en eau

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 3.3 Assurer l'intégrité des bandes riveraines					
3.3.1	Procéder à des tournées d'inspection des bandes riveraines pour tous les terrains riverains et assurer la restauration des bandes riveraines dégradées	2021	E	Pourcentage des terrains riverains renaturalisés	100 %
Objectif spécifique 3.4 Assurer une gestion optimale de l'eau potable					
3.4.1	Réaliser l'analyse de vulnérabilité et assurer la protection des aires d'alimentation des prises d'eau potable municipales	2021	H, E	s.o.	s.o.
3.4.2	Sensibiliser la population à l'économie d'eau potable ainsi qu'à l'entretien des puits privés, et assurer un suivi du règlement sur l'arrosage	2021	H, E	Quantité d'eau distribuée par habitant (en m ³ /jour)	s.o.
Objectif spécifique 3.5 Adapter les infrastructures face à l'augmentation et la variabilité des épisodes de précipitations					
3.5.1	Réaliser un plan directeur de drainage pour les bassins versants du Grand-Ruisseau, de la rivière à Simon et de la rivière Bonniebrook	2021	E	Nombre de plan directeur de drainage	3
3.5.2	Adopter un règlement sur la gestion durable des eaux pluviales et les infrastructures vertes	2021	E, B	Nombre de permis de construction émis incluant l'aménagement d'infrastructures vertes visant la gestion durable des eaux de ruissellement	s.o.

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Objectif 4. Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain



Objectif 4. Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain

Les surfaces minéralisées, dont les routes, les bâtiments et les aires de stationnement, couvrent environ 13 % du territoire sauverois (6 km²). À l'intérieur du périmètre urbain, cette classe de surface représente à elle seule 33 % du territoire (2,75 km²) (Institut des territoires, 2019). Les aires de stationnement, les allées de circulation et les entrées charretières représentent quant à elles près de 1 km² des surfaces minéralisées du périmètre urbain.

En plus de nuire à la bonne gestion des eaux de ruissellement, cette forte concentration de surfaces minéralisées mène à la formation d'îlots de chaleur urbains (ICU). En période estivale, les températures parfois accablantes observées dans les ICU peuvent causer de sérieux préjudices à l'environnement ainsi qu'à la santé humaine. À cet effet, la chaleur extrême contribue à la formation de smog et peut provoquer des malaises ou exacerber les symptômes de maladies chroniques préexistantes (INSPQ, 2009). Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables face aux effets des ICU, en raison de changements physiologiques liés au vieillissement (Thibault et al., 2004 [dans INSPQ, 2009]).

Dans un contexte de vieillissement démographique, la Ville de Saint-Sauveur souhaite agir pour atténuer les effets des îlots de chaleur urbains, ainsi qu'en limiter la prolifération. Pour ce faire, la Ville entend déployer un ensemble de solutions bien documentées, s'appuyant sur la végétalisation du périmètre urbain et sur la mise en place d'équipements pour augmenter le confort de la population lors de canicules.

Définitions utiles

Surface minéralisée : en milieu urbanisé, les surfaces minéralisées sont généralement des surfaces artificielles (routes, aires de stationnement, toits goudronnés, murs de briques, etc.) composées de matières minérales (asphalte, goudron, gravier et béton). Ces matériaux ont pour caractéristiques communes d'absorber les rayons du soleil plutôt que de les réfléchir, emmagasinant ainsi la chaleur (Vivre en ville, s.d.).

Îlot de chaleur urbain (ICU) : un secteur urbanisé, fortement minéralisé et dépourvu de végétation significative, où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants (Vivre en ville, s.d.). Dans un contexte de crise climatique, l'augmentation constante des températures et la fréquence accrue des épisodes caniculaires ont pour effet d'accroître le problème des ICU (INSPQ, 2009).

Faits saillants des résultats du sondage à la population

- » À partir de 70 ans, la proportion de répondant(e)s directement affecté(e)s par les effets des îlots de chaleur augmente significativement.

Crédit photo : Alain Jolicoeur, s.d. (page précédente)

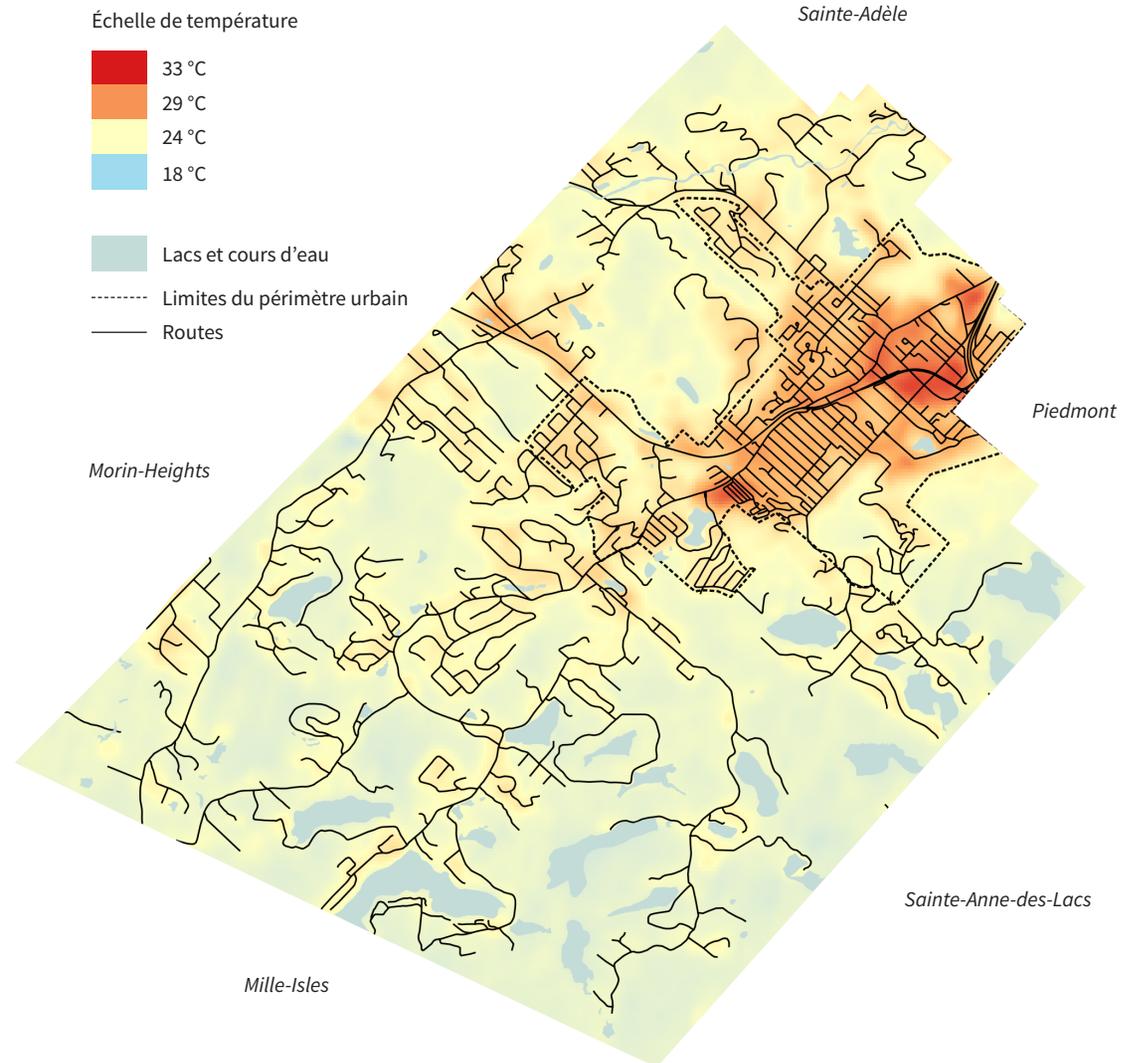
Objectif 4. Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain

Les températures de surface dans le périmètre urbain

La carte ci-contre fait état des variations de températures de surface enregistrées le 27 juillet 2019. La corrélation entre les températures les plus élevées et la concentration de surfaces minéralisées est particulièrement évidente à l'intérieur du périmètre urbain. Cette tendance s'accroît en l'absence de couvert végétal significatif, comme c'est le cas de part et d'autre du chemin Jean-Adam au centre-ville. Bien que les températures au sol demeurent généralement plus élevées autour des axes routiers sur l'ensemble du territoire, les milieux plus végétalisés enregistrent des températures beaucoup plus clémentes.

Ce phénomène est observable à l'intérieur même du périmètre urbain, où les températures minimale et maximale enregistrées étaient respectivement de 22,8 °C et de 33,5 °C, pour une moyenne de 28,7 °C.

Carte des températures de surface (17 juillet 2019)



Les informations présentées sur la carte ont été générées à partir d'une image spectrale (Landsat 8). La carte a été produite le 20 août 2020.

Objectif 4. Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 4.1 Augmenter la canopée					
4.1.1	Adopter une politique de l'arbre et des boisés et réaliser un plan de foresterie urbaine, en procédant d'abord à l'inventaire des arbres de rue, de parc et sur les terrains de l'institution municipale	2023	H, E	Ratio annuel du nombre d'arbres plantés/ nombre d'arbres abattus sur le domaine public; Indice de canopée	*
4.1.2	Promouvoir le verdissement durable des stationnements commerciaux	2023	H, E, F, B	Nombre de mètres carrés de surface perméable verdie	s.o.
4.1.3	Créer de nouvelles dispositions réglementaires visant, pour les surfaces minéralisées, à favoriser l'usage de matériaux réfléchissants dans les nouvelles constructions	2021	H, B	s.o.	s.o.
4.1.4	Créer de nouvelles dispositions réglementaires visant à favoriser la plantation d'arbres dans les nouveaux projets de développement	2021	H, E	s.o.	s.o.
4.1.5	Revoir le programme Une naissance, un arbre pour favoriser la plantation sur les terrains privés	2022	H, E, P	Nombre d'arbres distribués annuellement	s.o.
4.1.6	Mettre en place un programme de distribution d'arbres à faible coût	2023	H, E, P	Nombre d'arbres distribués annuellement	150
Objectif spécifique 4.2 Améliorer le bien-être de la population lors de canicule					
4.2.1	Installer des brumisateurs dans les parcs et espaces publics	2023	H, B	Nombre de brumisateurs installés	3
4.2.2	Ajouter des fontaines de remplissage de bouteille d'eau dans les parcs et espaces publics	2022	H, E, B	Nombre de fontaines installées	5

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement



Objectif 5. Assurer une intégration optimale des projets immobiliers sur le territoire

Objectif 5 : Assurer une intégration optimale des projets immobiliers sur le territoire

La richesse des paysages saouerois, appréciée des villégiateur(trice)s et des excursionnistes, est également convoitée par les acteurs de l'immobilier. Le développement de nouveaux projets, qu'il s'opère dans le secteur du village ou en forêt, soulève d'importants défis d'intégration au milieu. Le contexte actuel d'effervescence immobilière (APCIQ, 2019; Centris, 2020) appelle à réévaluer les outils d'urbanisme en place pour favoriser un développement viable et consciencieux, en phase avec les aspirations des Sauverois(e)s.

Face à l'impératif de consolidation du périmètre urbain, la Ville souhaite d'abord se doter de nouveaux outils pour garantir la qualité et la durabilité des projets qui s'érigeront dans son centre-ville au cours des prochaines années. De plus, la Ville désire mieux encadrer l'intégration des projets immobiliers dans les milieux naturels à forte valeur paysagère. N'ayant jamais fait l'objet d'une étude dédiée, la valeur des paysages naturels de Saint-Sauveur demeure largement incomprise.

À travers les années, la Ville de Saint-Sauveur a su se positionner comme cheffe de file en matière d'intégration architecturale dans les Laurentides. Dans la continuité de ses efforts, la Ville souhaite en premier lieu bonifier ses connaissances des paysages naturels et bâtis locaux. Ensuite, la Ville entend procéder à la mise à jour de ses outils de planification et de réglementation, dans le but d'encadrer de façon rigoureuse le développement immobilier sur son territoire.

Faits saillants des résultats du sondage à la population

- » Pour les répondant(e)s, la perte de qualité des paysages naturels représente l'enjeu environnemental le plus préoccupant, après la perte de qualité des lacs et des cours d'eau.



Crédits photo : Claude Legault, s.d. (page précédente); Johanne Jetté, s.d. (ci-haut); Tourisme Laurentides, s.d. (ci-contre)

Objectif 5 : Assurer une intégration optimale des projets immobiliers sur le territoire

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 5.1 Protéger et valoriser les paysages saouerois					
5.1.1	Réaliser une caractérisation des paysages saouerois en sollicitant la participation des citoyen(ne)s	2022	S, C, E	Nombre d'étude de caractérisation	1
5.1.2	Se doter d'un plan local de valorisation des paysages	2022	C, E	Nombre de plan local de valorisation	1
Objectif spécifique 5.2 Favoriser la consolidation du périmètre urbain et accompagner les promoteurs dans l'élaboration de projets immobiliers de grande qualité					
5.2.1	Développer une grille d'analyse des projets immobiliers en sollicitant la participation des citoyen(nes) et produire un guide d'accompagnement destiné aux promoteurs immobiliers	2021	H, S, E, F, B, P	Nombre de grille d'analyse; nombre de guide	1; 1

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement



Objectif 6. Améliorer la durabilité et la résilience des aménagements paysagers

Objectif 6. Améliorer la durabilité et la résilience des aménagements paysagers

Le territoire de Saint-Sauveur est composé de 5,5 km² de sols dénudés (sans arbres ou arbustes), soit 11 % de sa superficie totale. À l'intérieur du périmètre urbain, ces types de surfaces occupent 21 % du territoire (Institut des territoires, 2020)⁹. Parmi celles-ci, la pelouse est résolument dominante dans la catégorie des aménagements paysagers, tant sur le domaine public que privé. Or, les études démontrent que les surfaces gazonnées sont très peu performantes dans la lutte aux îlots de chaleur urbains et comme support à la biodiversité (Fondation David Suzuki, 2018). La mise en pratique de certains principes écologiques dans l'aménagement des terrains peut néanmoins augmenter la capacité d'accueil de nos quartiers pour diverses espèces animales, dont les insectes pollinisateurs et les oiseaux.

Dans la continuité des objectifs 2 et 4, la Ville de Saint-Sauveur souhaite repenser ses pratiques horticoles dans le but de créer des aménagements paysagers durables et résilients sur ses terrains, et d'inspirer ses citoyen(ne)s à faire de même.

Faits saillants des résultats du sondage à la population

- » Pour les répondant(e)s, l'appauvrissement de la biodiversité figure parmi les enjeux environnementaux jugés les plus préoccupants.

⁹ Les analyses ont été réalisées par l'Institut des territoires en 2020, à l'aide du logiciel i-Tree.



Crédits photo : Claude Legault, s.d. (page précédente); Élissa Algora, s.d. (ci-haut); Rose Perreault, s.d. (ci-contre)

Objectif 6. Améliorer la durabilité et la résilience des aménagements paysagers

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 6.1 Durabiliser les pratiques horticoles de la Ville					
6.1.1	Revoir les lignes directrices des aménagements horticoles de la Ville afin d'y intégrer des principes de diversité et de fonctions écologiques	2023	C, E	Nombre de lignes directrices revues	s.o.
6.1.2	Créer, sur un terrain municipal, un aménagement écologique « type » servant de vitrine éducative sur le thème de la résilience et de la biodiversité	2023	H, E	Nombre d'aménagement vitrine	1
Objectif spécifique 6.2 Encourager la population à adopter des pratiques horticoles durables					
6.2.1	Créer et diffuser un guide d'aménagement écologique destiné aux citoyen(ne)s	2023	C, E	Nombre de consultation en ligne du document pour la première année	s.o.
6.2.2	Réviser les dispositions réglementaires concernant l'aménagement des terrains afin de favoriser l'étagement de la végétation, les aménagements écologiques et limiter la coupe d'arbres	2021	H, E	s.o.	s.o.

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement



Objectif 7. Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

Objectif 7. Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

Au cours des dernières années, la Ville de Saint-Sauveur a veillé à mettre en application les principes des 3R-V (réduire, réemployer, recycler, valoriser), notamment par le déploiement d'actions centrées sur la bonne gestion des matières résiduelles.

Dans le cadre du plan d'action en environnement, la Ville entend poursuivre les efforts menés jusqu'à présent pour durabiliser ses pratiques de gestion municipale, et encourager les citoyen(ne)s à adopter des réflexes plus écoresponsables. Pour y parvenir, la Ville s'emploiera d'une part à renforcer les mécanismes en place liés à la réduction du plastique et à la saine gestion des matières résiduelles. En outre, la Ville souhaite mettre à profit les outils technologiques à sa disposition pour réduire ses émissions de gaz à effets de serre (GES).

Crédits photo : Claude Legault, s.d. (page précédente)



Rappel de certaines actions menées par la Ville de Saint-Sauveur au cours des dernières années

- » Mise en place du service de collecte des matières recyclables à tous les commerces (2007)
- » Ouverture d'un écocentre pour les résident(e)s des municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs (2008)
- » Installation de nouveaux équipements de récupération dans les parcs Filion et Molson (2009)
- » Mise en place d'un service de récupération des appareils réfrigérants (2014)
- » Remplacement de toutes les poubelles de rue par une centaine de stations de déchets et de récupération, afin de permettre le recyclage dans les aires publiques extérieures
- » Mise en place d'un service de récupération et de valorisation des retailles de cèdre produites par les citoyen(ne)s. Près de 73 tonnes de retailles de cèdre ont été détournées du site d'enfouissement entre 2016 à 2019, puis transformées en huiles essentielles (2016).
- » Mise en place de la collecte des matières organiques (compost) (2018)
- » Mise en place d'un service de récupération du polystyrène à l'écocentre. Plus de 5,7 tonnes de polystyrène ont été récupérées depuis 2018. (2018)
- » Mise en place d'une tarification incitative afin d'encourager les commerces à participer à la collecte des matières organiques et recyclables (2019)
- » Entrée en vigueur d'un règlement visant à interdire la distribution de sacs d'emptettes à usage unique fait de plastique (2019)

Objectif 7. Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 7.1 Réduire la consommation de plastique à usage unique					
7.1.1	Renforcer l'adhésion des commerçant(e)s, des employé(e)s et de la clientèle au règlement relatif à la distribution des sacs d'emplettes dans les commerces	2021	E	Pourcentage de commerçant(e)s rencontré(e)s	100 %
7.1.2	Installer un réservoir de liquide lave-glace au garage municipal et éliminer l'achat de bidons individuels par la Ville	2021	E	Nombre de réservoir	1
7.1.3	Bannir les bouteilles d'eau à usage unique dans le cadre des activités municipales et lors des événements privés qui se tiennent dans les bâtiments municipaux et espaces publics	2021	E	s.o.	s.o.
Objectif spécifique 7.2 Favoriser une saine gestion des matières résiduelles					
7.2.1	Encadrer par règlement la disposition des résidus de construction, rénovation et démolition pour rendre obligatoire la disposition dans un centre de tri de matériaux secs certifié	2023	E	s.o.	s.o.
Objectif spécifique 7.3 Utiliser les outils technologiques pour réduire l'impact environnemental des services et activités municipales					
7.3.1	Instaurer une politique interne pour permettre et encadrer le télétravail	2021	H, S	Quantité d'émissions de GES évitées	*
7.3.2	Instaurer les demandes de permis et le paiement en ligne	2021	E	Taux de demandes de permis et de paiements effectués en ligne annuellement	75 %
7.3.3	Adopter une politique interne de gestion sans papier	2023	E	Quantité de papier consommée	*

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Objectif 7. Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
Objectif spécifique 7.4 Favoriser la rénovation écologique					
7.4.1	Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un programme de financement visant à encourager les travaux de rénovation écoénergétiques	2023	E, B	Nombre de demandes de financement reçues	*
Objectif spécifique 7.5 Favoriser la réduction des émissions de GES					
7.5.1	Évaluer les réductions de GES associées aux actions du PAE	2022	H, E	s.o.	s.o.

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Objectif 8. Améliorer la gestion du bruit urbain et de la pollution lumineuse



Objectif 8. Améliorer la gestion du bruit urbain et de la pollution lumineuse

Le bruit urbain et la pollution lumineuse constituent des enjeux environnementaux à part entière. La problématique du bruit urbain pose un risque à la santé des personnes ainsi qu'à leur bien-être, et peut exercer des impacts négatifs sur l'économie locale (INSPQ, 2018). Pour sa part, la pollution lumineuse entraîne des conséquences néfastes sur la faune et la flore, en plus d'affecter le bien-être des individus (Encyclopédie de l'environnement, 2018; Gaïa Express, 2017).

Face à des connaissances limitées en la matière, la Ville de Saint-Sauveur souhaite d'abord effectuer l'inventaire des sources de bruit urbain et de pollution lumineuse sur son territoire. Ensuite, la Ville se dotera d'outils de planification afin d'en améliorer l'encadrement, et par le fait même la qualité de vie des citoyen(ne)s.

Crédit photo : Robert Garneau, s.d. (page précédente); Claude Legault, s.d. (ci-bas)



Définitions utiles

Bruit urbain : tout son considéré comme indésirable, excluant les bruits subis en milieu de travail. Le bruit urbain peut être lié à la circulation routière et au transport de façon générale, à la construction et aux travaux publics, ainsi qu'au voisinage et aux activités culturelles ou de loisirs (INSPQ, 2015).

Pollution lumineuse : tout rayonnement lumineux émis à l'extérieur ou vers l'extérieur, qui par sa direction, son intensité, sa durée ou sa composition spectrale, peut avoir un effet nuisible ou incommode sur l'être humain, sur les écosystèmes ou sur le ciel étoilé (Ville de Montréal, 2018).

Faits saillants des résultats du sondage à la population

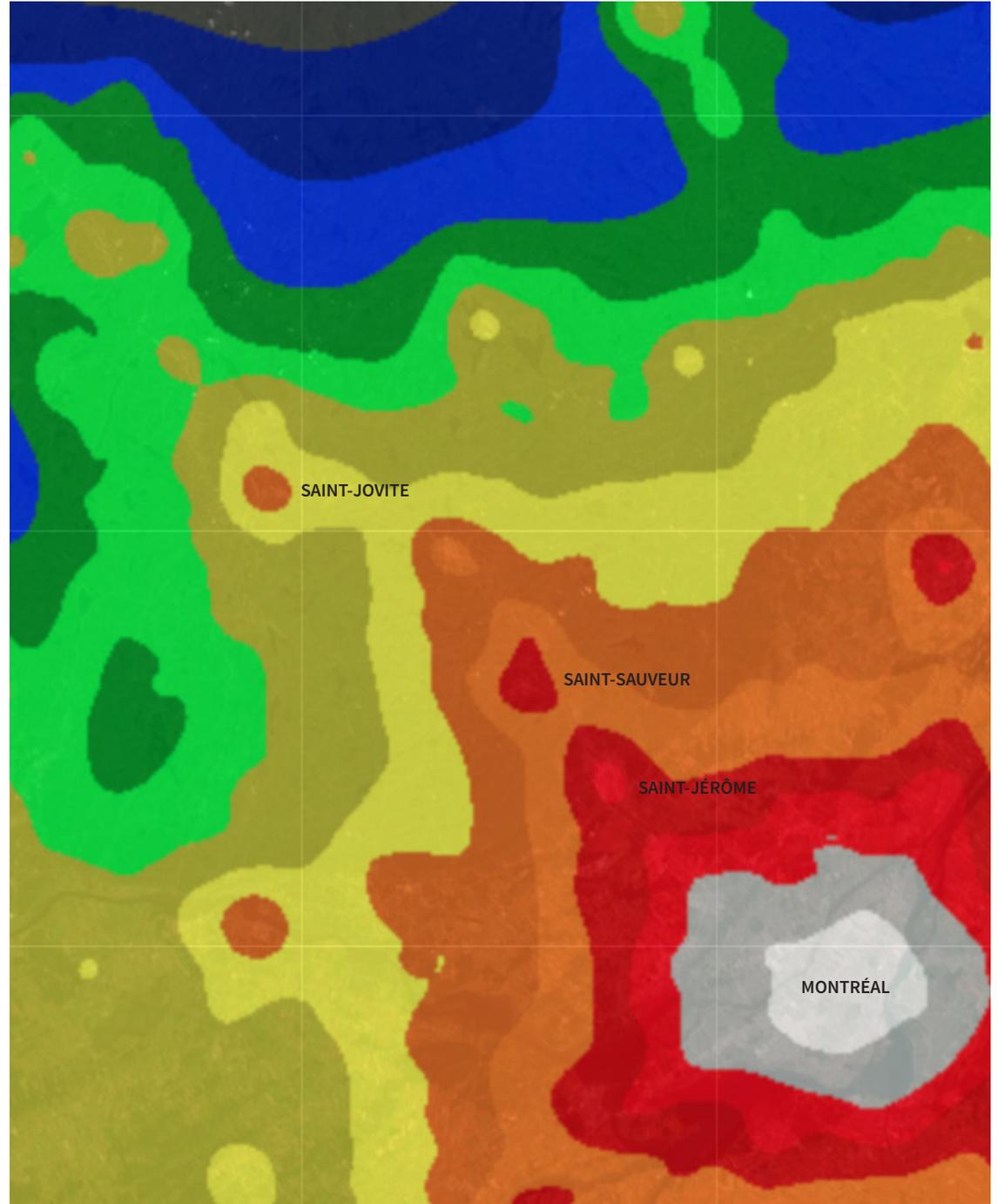
» Les résultats du sondage révèlent que les répondant(e)s qui résident à l'intérieur du périmètre urbain sont particulièrement affecté(e)s par le bruit urbain.



Objectif 8. Améliorer la gestion du bruit urbain et de la pollution lumineuse

- Le territoire de Saint-Sauveur figure parmi les lieux les plus lumineux des Laurentides, Dark Site Finder, 2020

Crédit photo : Dominic Tanguay, s.d. (ci-haut)



Objectif 8. Améliorer la gestion du bruit urbain et de la pollution lumineuse

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
8.1	Effectuer un inventaire des sources de bruit en sollicitant la participation des citoyen(ne)s	2021	S	Nombre d'inventaire des sources de bruit	1
8.2	Élaborer un plan de gestion du bruit urbain	2022	H	Pourcentage de la population qui se dit satisfaite des mesures de gestion issues du plan	*
8.3	Effectuer un inventaire des sources de pollution lumineuse	2023	s.o.	Nombre d'inventaire des sources de pollution lumineuse	1
8.4	Élaborer un plan d'atténuation de la pollution lumineuse	2023	H, E	Pourcentage de la population qui se dit satisfaite des mesures de gestion issues du plan	*

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Objectif 9. Favoriser la participation citoyenne dans la mise en oeuvre du plan d'action en environnement

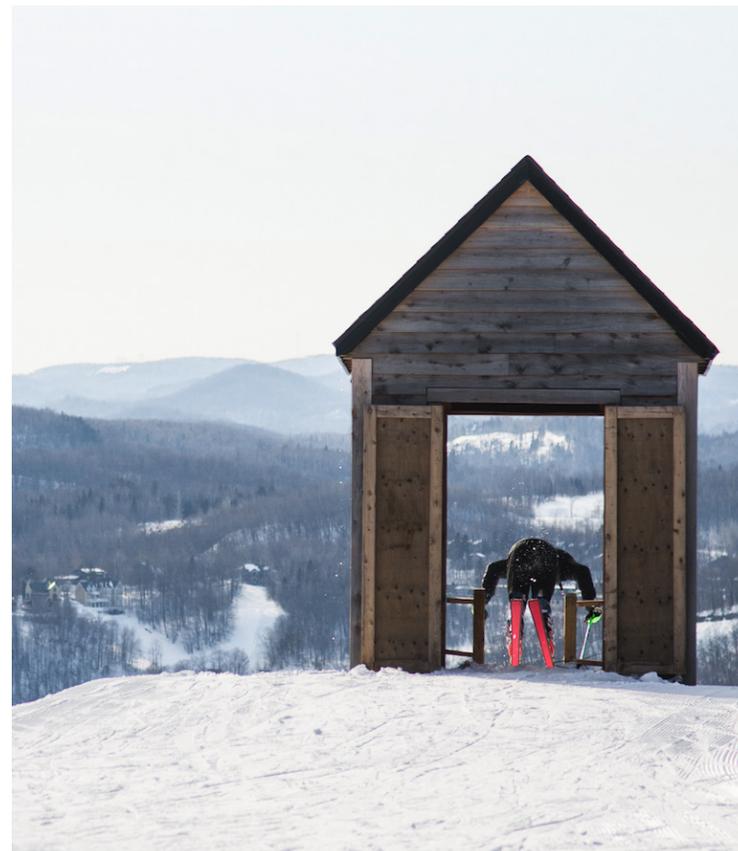




Objectif 9. Favoriser la participation citoyenne dans la mise en oeuvre du plan d'action en environnement

Le plan d'action en environnement est le fruit d'une démarche collaborative de longue haleine, ayant réuni professionnel(le)s et citoyen(ne)s autour d'aspirations communes pour le territoire. La Ville de Saint-Sauveur souhaite maintenir un lien privilégié avec sa population dans la mise en œuvre du plan d'action au cours des trois prochaines années.

À cet effet, la Ville s'engage à communiquer de façon transparente l'avancement du processus de mise en œuvre auprès du public. De plus, la Ville entend mobiliser une variété d'outils interactifs pour favoriser la participation publique et stimuler l'engagement



citoyen vis-à-vis des thématiques abordées dans le plan d'action. Finalement, la Ville organisera un forum sur l'environnement qui sera l'occasion de présenter plus spécifiquement le déploiement de certaines des actions les plus originales et structurantes du plan.

Crédits photo : Éliisa Algora, s.d.

Objectif 9. Favoriser la participation citoyenne dans la mise en oeuvre du plan d'action en environnement

TABLEAU DES ACTIONS

#	Action	Échéancier	Capitaux collectifs	Indicateur de suivi	Cible
9.1	Rendre plus conviviale et efficace la participation citoyenne en utilisant une variété d'outils interactifs et en organisant un forum sur l'environnement	2021	S, P	Nombre d'interactions virtuelles annuellement	5000
9.2	Adopter un plan de communication pour tenir la population informée de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action	2021	S, P	Pourcentage des actions du plan faisant l'objet d'une reddition de comptes	100 %

Capitaux collectifs : Financier (F), bâti (B), social (S), humain (H), culturel (C), environnemental (E) et politique (P)
s.o. = sans objet | * = La cible sera déterminée ultérieurement

Conclusion

Tout comme les autres municipalités du Québec, la Ville de Saint-Sauveur s'est engagée à solutionner l'immense défi que représentent les changements climatiques. En ce sens, elle doit non seulement adapter ses infrastructures existantes et ses pratiques à une nouvelle réalité, mais elle doit également mettre en place des services citoyens et des infrastructures novatrices qui permettront aux citoyens d'adapter, dès maintenant, leur comportement pour réduire les gaz à effet de serre.

Il va sans dire que la Ville est une partie prenante essentielle dans l'amélioration de la qualité de l'environnement, et à ce titre, elle se doit d'agir en respectant la capacité financière de sa collectivité. La pression des nouveaux développements immobiliers, ainsi que la perte des nombreux milieux naturels qui en résulte, accentue l'urgence d'adapter nos pratiques afin de concilier le développement urbain et la protection de l'environnement.

Ce plan d'action en environnement est le fruit d'une collaboration fructueuse entre la Ville, les citoyens et plusieurs partenaires locaux. Il constitue le mode d'emploi pour protéger ce qui nous est le plus cher, notre environnement. Grâce à celui-ci, la Ville de Saint-Sauveur se dote de moyens ciblés et s'engage à mettre tous les efforts pour relever les défis auxquels notre collectivité doit faire face en matière d'environnement. Les actions qui seront déployées au cours des trois prochaines années permettront de protéger et de pérenniser notre remarquable milieu de vie.

Ensemble pour nos générations futures !

Remerciements

Je remercie sincèrement les citoyens de Saint-Sauveur et les partenaires de la Ville qui ont participé aux échanges et sondages, le maire M. Jacques Gariépy et les membres du conseil qui ont fait preuve d'une grande ambition dans le choix des objectifs et des cibles à atteindre, Caroline Vinet, présidente de la commission de l'environnement, qui, avec sa détermination et son énergie, fait véritablement avancer la cause de l'environnement à Saint-Sauveur, Jean Beaulieu, directeur général, et le comité de direction qui ont contribué à identifier des actions réalistes et efficaces et, je ne peux passer sous silence, mes précieux collaborateurs Charlotte Montfils-Ratelle et André Goulet pour leurs idées novatrices, leur professionnalisme et leur dévouement dans ce projet.

Merci!

Caroline Dufour
Directrice du service de l'environnement
Ville de Saint-Sauveur

Bibliographie

Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (2015). Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord. 260 p. Récupéré de www.abrinord.qc.ca/wp-content/uploads/2015/08/pde_portrait_2013-2018.pdf

Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord. (s.d.). Programme de suivi de la qualité des cours d'eau. Récupéré de www.abrinord.qc.ca/programme-de-suivi-de-la-qualite-des-cours-deau/

Agence forestière des Bois Francs. (2007). Les vieilles forêts: un héritage plein de vie. Récupéré de https://www.foretrivee.ca/wp-content/uploads/2016/05/Vieilles_forets-AFBF.pdf

American Association for the Advancement of Science. (2017). Artificially lit surface of Earth at night increasing in radiance and extent. Récupéré de <https://advances.sciencemag.org/content/3/11/e1701528.full>

André, D. (2018). Coup d'œil sociodémographique: La population des municipalités du Québec au 1er juillet 2017. Institut de la statistique du Québec. 5p. Récupéré de <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no61.pdf>

Anquez, P. et Herlem, A. (2011). Les îlots de chaleur dans la région métropolitaine de Montréal : causes, impacts et solutions. Chaire de responsabilité sociale et de développement durable. 19p. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDF-ILOTS.PDF

Association canadienne des propriétaires forestiers. (s.d.). Les biens et services écologiques. Association canadienne des propriétaires forestiers. Récupéré de <https://www.cafo-acpf.ca/fr/les-biens-et-services-ecologiques-quest-ce-que-cest/>

Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. (2019). Marché immobilier résidentiel des Laurentides : l'engouement se maintient à Saint-Sauveur avec un record de ventes depuis 2015. Récupéré de <https://apciq.ca/marche-immobilier-residentiel-des-laurentides-lengouement-se-maintient-a-saint-sauveur-avec-un-record-de-ventes-depuis-2015/>

Association du lac Beccs-scie. (2019). Notre environnement. Récupéré de <https://becsscie.com/environnement/>

Association de protection de l'environnement du Lac Millette. (2019). Le lac. Récupéré de <http://associationdeprotectiondelenvironnementdulacmillette.com/documents-utiles/>

Canards Illimités Canada et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2016). Cartographie détaillée des milieux humides du bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et des territoires municipaux au sud de la région administrative des Laurentides. 53p. Récupéré de http://maps.ducks.ca/cwi/com/duc/assets/reports/Rapport_carto_mhs_Laurentides_mars2016.pdf

Centre de la science de la biodiversité du Québec. (2020). Définir la science de la biodiversité. Récupéré de <https://qcbs.ca/fr/science-de-la-biodiversite/#:~:text=Par%20exemple%2C%20selon%20un%20r%C3%A9cent,pourrait%20atteindre%2040%25%20en%202050.>

Centris. (2020). Statistiques immobilières Saint-Sauveur, Laurentides. Récupéré de <https://www.centris.ca/fr/outils/statistiques-immobilieres/laurentides/saint-sauveur>

CRE Laurentides. (2013). Caractéristiques des lacs de Saint-Sauveur. 13p. Récupéré de www.ville.saint-sauveur.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/Infos-lacs--morpho-et-RSVL-----SS2013.pdf

Bibliographie

CRE Laurentides. (s.d.). Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides. 17p. Récupéré de <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/07/document-resume-demarche.pdf>

CRE Laurentides. (2009). L'eutrophisation. Récupéré de https://crelaurentides.org/images/images_site/documents/troussedeslacs/Fiches/fiche_eutrophisation.pdf

Demers, M. (2015). Mobilité active. Forum vies mobiles. Récupéré de <https://fr.forumviesmobiles.org/reperes/mobilite-active-2888>

Doyon, N. (s.d.). L'eau de pluie et le ruissellement. Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. 7p. Récupéré de <https://robvq.qc.ca/public/documents/documentation/mCh4nhh2.pdf>

Encyclopédie de l'environnement. (2018). Quel est l'impact écologique de la pollution lumineuse? Récupéré de https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/limpact-ecologique-de-pollution-lumineuse/#_ftn3

Enviro-Accès. (2009). Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Saint-Sauveur-2009. 82p.

Enviro-Accès. (2013). Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2012-2017-Ville de Saint-Sauveur. 114p.

Équiterre. (s.d.). Voiture solo. Récupéré de https://www.equiterre.org/fiche/voiture-solo#Office_de_l_efficacite_energetique_Carburant

Fondation David Suzuki (2018). La fin du gazon! Où et comment complexifier les espaces verts du Grand Montréal pour s'adapter aux changements globaux. Récupéré de https://fr.davidsuzuki.org/wp-content/uploads/sites/3/2018/11/DSF-La-fin-du-gazon_Final_2018-11-22.pdf

Gaïa Express. (2017) Pollution lumineuse: Les villes abusent des

LED et mettent notre santé en danger. Récupéré de <https://www.gaiapresse.ca/2017/12/pollution-lumineuse-les-villes-abusent-des-led-et-mettent-notre-sante-en-danger/>

Giguère, M. (2009). Mesure de lutte aux îlots de chaleur urbains. Institut national de santé publique du Québec. Récupéré de www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). L'organisation et ses engagements. Récupéré de www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/lois-et-reglements/

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). À propos du Ministère. Récupéré de www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/a-propos.htm

Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2010). Régime municipal général. Récupéré de www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/regime-municipal-general/

Gouvernement du Québec. (2003). Circulation routière. Récupéré de https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/aperçu-qc/?context=mtq&visiblelayers=circulation_routier

Jacobs, C. (2007). Measuring Success in Communities: Understanding the Community Capitals Framework. SDSU College of Agriculture & Biological Sciences publications. Récupéré de http://pascalobservatory.org/sites/default/files/capitalsextension_extra.pdf

Labrecque, A. (2019). L'Amérique du Nord a perdu 3 milliards d'oiseaux en 50 ans. Québec Science. Récupéré de www.quebecscience.qc.ca/sciences/amerique-nord-perdu-milliards-oiseaux/

Bibliographie

LandOwner Resource Centre. (2000). Conserving the forest interior: a threatened wildlife habitat. 12p. Récupéré de http://www.lrconline.com/Extension_Notes_English/pdf/forInterior.pdf

Lapierre, M. (2014). Plan directeur du lac Léonard. CRE Laurentides. 51p. Récupéré de www.ville.saint-sauveur.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/PDLac-Leonard-CRE-2014.pdf

Larousse. (s.d.). Écotone. Récupéré de <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9cotone/27689#:~:text=Zone%20de%20transition%20et%20de,for%C3%AAAt%2C%20une%20roseli%C3%A8re%2C%20etc.>

Laurence, M., Marsolais, B. et Robitaille, G. (1999). Plan directeur de drainage- Ville de Saint-Sauveur. Équipe Laurence-experts-conseils. 41p.

Martin R, Deshaies P et Poulin M. (2015). Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains. Institut national de santé publique du Québec. Récupéré de www.inspq.qc.ca/pdf/publications/2048_politique_lutte_bruit_environnemental.pdf

Martin R, Gauthier, M. (2018). Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie. Institut national de santé publique du Québec. 96p. Récupéré de www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2450_meilleures_pratiques_aménagement_effets_bruit_environnemental.pdf

MRC d'Antoine-Labelle, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut. (s.d.). Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. 240p. Récupéré de <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2005). Schéma d'aménagement et de développement. 205p. Récupéré de <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2019/07/Schema-damenagement-et-de-developpment.pdf>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2012). Terres publiques intramunicipales: Plan d'aménagement intégré. 58p. Récupéré de <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/08/TPI-Plan-damenagement-integre-final-2012.pdf>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2015). Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut. 59p. Récupéré de <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/06/Profil-socio-economique-FINAL-2015.pdf>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2017). Politique de protection et d'accès aux sentiers. 20p. Récupéré de <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2017/09/Politique-sentiers.pdf>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2019). Plan de développement économique et territorial. 8p. Récupéré de https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2019/09/PDET_vimprimable_25sept.pdf

Office québécois de la langue française. (2012). Mobilité électrique. Gouvernement du Québec. Récupéré de http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26522856

Ouranos. (s.d.). Les villes et l'adaptation aux changements climatiques. 3p. Récupéré de https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheVille_FR.pdf

Sánchez-Bayo, F., A.G. Wyckhuys, Kris. (2019). Biological conservation: Worldwide decline of the entomofauna. Récupéré de <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0006320718313636#!>

Bibliographie

Service des travaux publics et génie. (2018). Alimentation en eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Ville de Saint-Sauveur. 12p.

Simo Management Inc. (2018). Rapport annuel d'exploitation 2018-Station d'épuration. Régie d'assainissement de Piedmont, Saint-Sauveur.

Société de plein air des Pays-d'en-Haut. (2019). Mission. Récupéré de <https://pleinairpdh.com/mission/>

Statistique Canada. (2016). Profil du recensement de 2016-Ville de Saint-Sauveur. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page>.

Trudeau, M. (s.d.). Réduire les surverses d'égouts unitaires : Un guide pour l'action communautaire. Garde-rivière des Outaouais. 41p. Récupéré de <https://www.ottawariverkeeper.ca/wp-content/uploads/2018/10/Guide-des-surverses-d%C3%A9gouts-unitaires.pdf>

Ville de Saint-Sauveur. (2008). Plan d'urbanisme 221-2008. 104p. Récupéré de www.ville.saint-sauveur.qc.ca/DATA/DOCUMENT/110_221_2008__Plan_d_urbanisme__2019_02_06~v~plan-d-urbanisme-221-2008.pdf

Vivre en ville (s.d.). Îlots de chaleur urbains. Collectivitésviables.org, Vivre en Ville. Récupéré de <http://collectivitesviables.org/articles/ilots-de-chaleur-urbains.aspx>

Vivre en ville (2019). Mobilité durable. Collectivitésviables.org, Vivre en ville. Récupéré de <http://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx>

